

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué le deux décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de Monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique – JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Edgar VERNAY a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votant :	13
Quorum :	08

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2025 ne suscitant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Décisions prises par délégation
 - n° 2025 / 004 : *Signature du marché des travaux programme voirie 2024-2025,*
 - n° 2025 / 005 : *Avenant n° 1 au marché des travaux programme voirie 2024-2025,*
 - n° 2025 / 006 : *travaux complémentaires aménagement des trottoirs,*
 - n° 2025 / 007 : *Remplacement de la porte d'entrée du logement en cours de rénovation,*
- Bâtiments communaux
 - *Achat d'un fonds de commerce et étude d'aménagement*
 - *Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour la mise en accessibilité des toilettes publiques,*
 - *Avancement des travaux de l'école publique*
- Voirie
 - *Programme voirie 2026 : demande de subvention auprès du Département de la Loire,*
 - *Tracteur communal*
- Finances :
 - *Participation financière « école Saint Joseph des Tilleuls »,*
 - *Participation financière aux frais de chauffage et d'entretien salle des sports collège de Regny*
 - *Revalorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2026,*
 - *Participation financière à l'EHPAD pour l'acquisition de valisette isotherme portage des repas*
 - *Décision modificative n° 2*
- Roannais Agglomération :
 - *Mutualisation du logiciel « atelier fiscal » et approbation de la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'observatoire fiscal.*
 - *Rapports d'activité 2024.*

6. Questions diverses
- *Bulletin Municipal,*
 - *Repas des anciens du 31 janvier 2026,*
 - *Vœux du maire le samedi 17 janvier 2026 à 11 heures*
 - *Divers*

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

** Décision n° 2025 / 004 : Signature du marché des travaux programme voirie 2024-2025*

VU la délibération n° 2025/0028 du 12 juin 2025 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises et autorisant le maire à signer le marché,

VU l'appel à la concurrence publié le 5 septembre 2025 sur la plateforme des marchés publics du Département de la Loire, sur le site de la commune et le 11 septembre 2025 dans le journal « Le Pays Roannais » relatif au programme voirie 2024 et 2025, 4 entreprises ont répondu dans le délai fixé au 25 septembre 2025 à 12 heures et il en est ressorti les propositions suivantes :

ENTREPRISES	MONTANT Hors Taxes	Critères de sélection			Rang
		Prix (60%)	Valeur (40%)	Total	
EIFFAGE RCE	93.327,84 €	60,00	36,00	96,00	1
EUROVIA	111.990,00 €	50,00	33,00	83,00	4
COLAS -TPCF	93.498,50 €	59,89	36,00	95,89	2
THIVENT SAS	104.844,00 €	53,41	30,00	83,41	3

L'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue.

** Décision n° 2025 / 005 : Avenant n° 1 au marché des travaux programme voirie 2024-2025*

Les services de Roannaise de l'Eau devant réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable ainsi que le réseau d'eaux usées sur la VC n° 5 « rue de Roche » au premier semestre 2027, il a été décidé :

- 1) **DE REPORTER** la réfection de la VC n° 5 « rue de Roche » prévue au programme voirie 2024 ;
- 2) **D'INSCRIRE** les travaux de réfection des VC n° 13 « chemin d'Armont » - « Impasse le Coteau », VC n° 5 « route d'Avaize » et VC n° 10 « de chez Guetton à la Perrière ;
- 3) **DE CONCLURE** l'avenant n° 1 d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante :

Lot unique : Travaux routier
 EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
 770 rue Moulin Tampon
 42120 PERREUX

Montant du marché initial : **93.327,84 € HT**
 Avenant n° 1 : **4.538,59 € HT**
 Nouveau montant du marché : **97.866,43 € HT**

Soit une plus-value de 4,86 % du montant initial du marché.

** Décision n° 2025 / 006 : travaux complémentaires aménagement des trottoirs*

VU les modifications nécessaires rencontrées en cours d'exécution correspondantes à la reprise de seuil et de descente de toit et à la dépose et repose de mât et panneaux, il a été décidé de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 879,00 € HT.

** Décision n° 2025 / 007 : remplacement de la porte d'entrée du logement en cours de rénovation*

Dans le cadre de la rénovation du logement type 4 de l'école publique et répondre au Diagnostic de Performance Energétique (DPE) il est nécessaire de remplacer la porte d'entrée manquante. Afin de sécuriser l'accès à cet appartement, le devis de l'Artisan du bois – ETS SAINRAT a été retenu pour un montant de 1.443,00 € HT.

BATIMENTS COMMUNAUX

**Achat d'un fonds de commerce et étude d'aménagement*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame Claudine BURNICHON par lequel elle propose de céder son fonds de commerce à la Commune pour un montant de 40.000 €. Cette acquisition permettrait de garder le dernier commerce de la commune et de l'installer à la place de l'instant Cocoon qui cesse son activité à MONTAGNY à compter du 23 janvier 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L1111-1,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU la délibération n° 2019/0024 relative à l'acquisition des parcelles bâties AB48 (87 m²) et AB49 (49 m²), appartenant à Madame Jeanne Maria DUBOUIS permettant un éventuel aménagement du bar ou pour un regroupement de commerces,

CONSIDERANT que madame Claudine BURNICHON, propriétaire du fonds de commerce d'alimentation générale, a fait connaître à la Commune à l'occasion d'un rendez-vous avec la municipalité son arrêt d'activité,

CONSIDERANT que madame Claudine BURNICHON a proposé à la Commune d'acquérir son fonds de commerce pour un montant de 40.000 € s'il n'y a aucun repreneur d'ici le 30 juin 2026,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à main levée (11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS : Philippe JAILLER - Monique MOLLON MELLETON), le Conseil Municipal :

- 1) APPROUVE l'acquisition du fonds de commerce de madame Claudine BURNICHON, un montant de 40.000 € TTC.
- 2) AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et documents à intervenir,
- 3) DIT que l'acte de mutation et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- 4) DIT que les dépenses correspondant à l'acquisition seront inscrites au budget OPERATIONS INDUSTRIELLES.

**Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme pour la mise en accessibilité des toilettes publiques*

Le conseil autorise monsieur le Maire à déposer une demande d'urbanisme pour la mise en accessibilité des toilettes publiques

**Avancement des travaux à l'école*

L'emménagement est prévu du 16 au 22 février 2026.

VOIRIE

** Programme voirie 2026*

Monsieur le Maire expose que chaque année, un dossier de demande de subvention au titre de la voirie communale doit être déposé auprès du département de la Loire. Pour donner suite à la réunion de la commission des chemins, il est proposé d'inscrire la réfection de divers chemins, à savoir :

- € VC n° 101 (Rue Jacquard) : 235 ml
- € VC n° 102 (rue des Cours Martin) : 130 ml
- € VC n° 103 (rue Saint Sulpice) : 75 ml
- € VC n° 115 (rue du Rhodon)

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité sollicite auprès du département une subvention au titre de l'aide à la voirie communale et rurale.

** Tracteur communal*

Monsieur Edgar VERNAY informe que le tracteur VALTRA s'est partagé en 2 parties, 3^{ème} grosse panne en 1 an. Le coût des réparations s'élève à 14.000 € TTC. A ce jour, le réparateur a annoncé la reprise de ce tracteur pour un montant 5.000 €. Le conseil donne son accord pour céder le tracteur.

FINANCES

** Participation financière « école St Joseph des tilleuls »*

Afin de déterminer la participation annuelle à verser à l'école privée, il y a lieu de calculer le coût moyen d'un élève de l'école publique de MONTAGNY. Monsieur Florent MEDINA présente le tableau récapitulatif des dépenses de l'école publique qui intègre les dépenses de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage, etc.), d'entretien et de remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif, de location et de maintenance de matériels informatiques pédagogiques, des fournitures scolaires, de rémunération des heures d'études surveillées, de rémunération des agents territoriaux.

Après vote à main levée, le conseil accepte, à l'unanimité de verser à l'Ecole Privée « Saint Joseph des Tilleuls », à compter de janvier 2026, la somme de 37.477,93 € calculée par rapport au coût moyen de 1.249,26 € et aux 30 enfants âgés de plus de 3 ans, domiciliés à MONTAGNY, inscrits à la rentrée de septembre 2025.

** Participation financière aux frais de chauffage et d'entretien de la salle des sports mise à disposition du Collège de Régnv*

Par courrier en date du 12 novembre 2025, monsieur le Maire de Régnv sollicite la participation des communes ayant des élèves inscrits au collège Nicolas Conté, aux frais de chauffage et d'entretien de la salle des sports. Le coût par élève calculé s'élève à 15 €. La commune ayant 37 élèves inscrits au collège Nicolas Conté, le conseil accepte de verser à la Commune de Régnv, la somme de 555 € correspondant à la participation 2025.

** Revalorisation des tarifs au 01/01/2026*

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux et d'instaurer un tarif pour les locations des salles aux personnes extérieures à compter du 1^{er} janvier 2026, à savoir :

Concession pleine terre	≤ 4 m²	> 4 m²
15 ans (uniquement pour renouvellement)	150 €	300 €
30 ans	250 €	500 €
Caveau	≤ 4 m²	> 4 m²
50 ans	400 €	800 €
Colombarium	Cave (1 à 4 urnes)	
30 ans	1.200 €	

Salles communales :	
- salle Henri Valfort	
• Soirée avec repas	340 €
• Loto, belote, divers sans repas	200 €
• Forfait ménage	200 €
• Location pour les particuliers	
↳ 1 journée	50 €
↳ 2 jours ou plus	75 €
- salle des fêtes :	
• repas sociétés locales	125 €
• Location pour les Montagnards	
↳ 1 jour si férié	200 €
↳ les week-ends 2 jours (samedi et dimanche)	350 €
• Personne extérieure week-end	700 €

<ul style="list-style-type: none"> - salle des réunions : <ul style="list-style-type: none"> • repas sociétés locales 75 € • Location pour les particuliers <ul style="list-style-type: none"> ↳ Si 1 jour férié 100 € ↳ les week-ends 2 jours (samedi et dimanche) 175 € • Personne extérieure week-end 500 € - salle des fêtes + réunions : <ul style="list-style-type: none"> • repas sociétés locales 150 € • Location pour les particuliers <ul style="list-style-type: none"> ↳ 1 jour si férié 225 € ↳ les week-ends 2 jours (samedi et dimanche) 450 € • Personne extérieure week-end 1.000 € 	
CAUTIONS SALLES	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les locations 400 € • Pour l'utilisation de l'écran 1.000 € • Ménage pour toutes les locations 50 € 	
<u>Droits de place :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Commerçants non sédentaires, le m. 0,80 € - Industriels forains, le m. 2,20 € - Camions, forfait 20,00 € 	
<u>Jardins : le m²</u>	0,05 €
<u>Bascule :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Pesée < 5 tonnes 5,00 € - Pesée > 5 tonnes 6,50 € 	
<u>Publicités bulletin municipal</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - 1/8 page 40 € - 1/4 page 60 € - 1/2 page 110 € - 1 page 175 € 	

** Décision modificative n° 2*

Monsieur Florent MEDINA expose au Conseil que pour permettre d'inscrire provision pour dépréciation d'une location de salle non recouverte depuis plus de 2 ans, il y a lieu de modifier le budget ainsi :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
6817 Dotations aux dépréciations	+ 350,00 €	6419 Rbt arrêt maladie	+ 350,00 €
TOTAL	+ 350,00 €	TOTAL	+ 350,00 €

ROANNAIS AGGLOMERATION

** Mutualisation du logiciel « atelier fiscal » et approbation de la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'observatoire fiscal*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Roannais Agglomération propose aux communes membres de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles, le cas échéant, pour des décisions en matière de fiscalité locale.

Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi solliciter un accès à l'outil informatique de l'observatoire fiscal mis en place par Roannais Agglomération. Une charte d'utilisation doit être signée.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ SOUHAITE la mutualisation de l'outil « Atelier Fiscal » proposée par Roannais Agglomération et l'accès au logiciel pour la commune de MONTAGNY au 1^{er} janvier 2026,
- ☞ APPROUVE la Charte d'utilisation de l'outil informatique de l'observatoire fiscal de Roannais Agglomération.
- ☞ AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente charte et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

* Rapport d'activité 2024 (les liens internet ont été transmis par mail aux élus le 03/12/2025)

☞ Déchets

https://www.aggloroanne.fr/fileadmin/Aggloroanne.fr/3_Au_quotidien/Dechets/RapportAnnuel_Dechets.pdf

☞ Roannais Agglomération

https://www.aggloroanne.fr/fileadmin/Aggloroanne.fr/6_Documents/Actualites/2025/07_-_Juillet_2025/25_04_RAPPORT_ACTIVITE_RA.pdf

QUESTIONS DIVERSES

* * Bulletin municipal

Il est en cours de réalisation

* Repas des anciens du 31 janvier 2026

La distribution des invitations aux aînés pour le repas du 31 janvier 2026, devra être effectuée avant le 22 décembre 2025.

* Vœux du maire

La cérémonie aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à 11 heures à la salle des fêtes.

* Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance
Edgar VERNAY

